



REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE LABRUGUIERE

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

NOTE DE PRESENTATION

- ✓ Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisés par la Ville sur une année. Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur, il permet de contrôler la gestion de la Commune. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.
- ✓ Pour faciliter la lecture, les chiffres ont été arrondis à l'euro près.
- ✓ Pour les budgets annexes, les montants sont affichés en H.T.

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Pour assurer son fonctionnement, la Ville a dépensé 5 785 479 €

a) Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 1 591 054 €

soit une augmentation de 12.43 % par rapport à 2022

Les dépenses relatives à la consommation d'électricité, de gaz et de carburants ont augmenté de 10.40 % ; elles représentent 31 % des dépenses à caractère général.

Article	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023
		262 256,09	295 510,93	449 232,38	495 964,58	10,40%
606120	Electricité	188 513,05	181 547,74	265 891,67	278 150,50	4,61%
606121	GAZ	60 550,22	98 331,16	163 627,23	198 408,37	21,26%
60622	Carburants	13 192,82	15 632,03	19 713,48	19 405,71	-1,56%

Les autres dépenses de ce chapitre augmentent de 13.38 %.

L'achat de prestations de services (compte 6042 : 119 992 €) retrace le coût des repas commandés pour la restauration scolaire. Il évolue suite à une augmentation du prix d'achat des repas, et un nombre plus important d'enfants mangeant à la cantine.

L'achat de fournitures et de petit équipement (cpte 60632 : 113 781 €) reste stable, il varie selon les interventions réalisées dans l'année, par les agents du Centre Technique Municipal.

Suite à la panne de notre tractopelle, le compte 6135 : 10 324 € enregistre des locations épisodiques d'un engin de même type, locations non prévisibles en début d'année.

Le parc vieillissant des véhicules engendre des réparations de plus en plus onéreuses (cpte 61551 : 40 137 €) et plus particulièrement sur les engins spécifiques (épareuse)

Le coût incontournable des maintenances reste élevé (cpte 6156 : 104 376 €) : maintenance sur tous les logiciels (état civil, restauration scolaire, marchés publics, comptabilité, vidéo-protection...), sur de nombreux équipements (chaufferies, défibrillateurs, copieurs, balayeuse, auto-laveuse, cloches ...), vérifications règlementaires des ascenseurs, du matériel incendie....

Le compte 617 Etudes et recherches : 21 459 € intègre l'assistance pour la déclaration des consommations énergétiques des bâtiments soumis au décret tertiaire sur la nouvelle plateforme Opérat, ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la renégociation des contrats d'assurances.

Le compte 6226 Honoraires : 6 011 € comptabilise une nouvelle dépense suite à la convention pour la prise en charge des chats errants.

Le compte 6227 Frais d'acte et de contentieux : 21 196 € reprend le contrat d'assistance juridique annuel ainsi que des frais d'avocats, des honoraires d'experts judiciaires, des frais de géomètres.

Le compte 6228 Divers : 18 594 € totalise les interventions du cabinet d'analyses financières et le diagnostic organisationnel du Centre de Gestion -1^{ère} phase- Centre Technique Municipal.

Les frais de gardiennage de la forêt (cpté 6282 : 59 230 €) représentent 10 % des recettes issues de la forêt perçues l'année précédente.

Au compte 6288 : Autres services extérieurs : 44 677 €, la programmation des spectacles au Centre Culturel représente 18 924 € ; les spectacles pour les écoles : 4 602 €.

Les prestations versées à la Ligue pour la Protection des Oiseaux et à Nature En Occitanie dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité représentent une somme de 21 150 € (opération subventionnée par l'Office Français de la Biodiversité à hauteur de 77 % des dépenses réalisées).

b) Les dépenses de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 2 743 115 €

soit une augmentation de 5.67 % par rapport à 2022.

Pour faire face à l'inflation, le gouvernement a augmenté la valeur du point d'indice des fonctionnaires à compter du mois de Juillet 2023. Cette modification impacte directement le traitement brut de tous les salaires versés et se répercute sur les bases des cotisations.

A chaque hausse du taux horaire du SMIC (01/01/2023, 01/05/2023), les rémunérations des agents de la catégorie C sont revalorisées pour s'aligner sur un taux horaire similaire.

Depuis 2021 les agents sous contrat d'une durée inférieure à un an, bénéficient d'une indemnité de fin de contrat.

De nouveaux agents ont été recrutés en cours de l'année 2023 : 1 personne pour le poste de coordination Enfance-Jeunesse, 1 au service espaces verts ; et de multiples remplacements de durée variable sont nécessaires pour le bon fonctionnement des groupes scolaires.

Par ailleurs, 4 agents ont pu faire valoir leur droit à la retraite.

c) Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 46 861 €

La Commune a été sanctionnée au titre du non-respect des obligations en matière de logements sociaux (article 55 de la loi de solidarité et renouvellement urbain). Au 01/01/2022, le taux de logements sociaux est de 11.06 % pour un taux cible de 20 % (nombre de logements manquants : 267).

Le calcul effectué par l'Etat tient compte du potentiel fiscal par habitant, des dépenses réelles de fonctionnement N-2, du nombre de résidences principales, du nombre de logements sociaux ...

Si la défaillance persiste plusieurs années sans signe de volonté d'amélioration, un constat de carence peut être pris par le Préfet. Ce constat entraîne la majoration de prélèvement (jusqu'au quintuplement), le transfert des Droits de Prémption Urbains ainsi que le transfert des autorisations d'urbanisme à l'Etat, ... etc.

d) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 786 051 €

Le poste de dépenses le plus important est le compte 6574 Subventions aux associations. Conformément à la délibération du 06/04/2023, l'ensemble des montants accordé a été versé soit 633 778 €.

Le compte 6512 : 17 432 € regroupe les achats de licences pour l'utilisation des divers logiciels et les certificats électroniques nécessaires à la dématérialisation des documents.

Le compte 65541 enregistre la participation annuelle aux frais de fonctionnement du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc qui a augmenté de 33 % (13 248 €), et le forfait pour la Scène Nationale d'Albi pour 5 000€.

Les indemnités versées aux élus sont inscrites au compte 6531 et représentent un montant de 81 763 €.

e) Les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à 102 711 €

Ce chapitre représente le paiement des intérêts de tous les emprunts contractés par la Commune.

f) Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 2 049 €

Ce chapitre enregistre des annulations de titres émis sur les exercices antérieurs (rétrocessions concessions cimetièrre, régularisations de sommes perçues...)

2- La Ville a enregistré 6 838 603 € de recettes de fonctionnement

soit une progression de 6.06 % par rapport à 2022

a) Les atténuations de charges (chapitre 013) s'établissent à 56 007 €

Les remboursements de salaires des contrats aidés, les prises en charge des arrêts de travail pour accidents de travail ainsi que les indemnités versées pour la mise en place de services minimums d'accueil dans les écoles lors des journées de grève sont saisis sur ce compte.

b) Les produits des services et ventes diverses (chapitre 70) s'élèvent à 682 433 €

Les recettes concernant les ventes de bois sont en diminution mais restent quand même à un niveau élevé.

Désormais les ventes de concessions dans les cimetières ne sont accordées qu'en cas de décès, donc diminution du nombre de vente de concessions (2020 : 24 ; 2021 : 21 ; 2022 : 25 ; 2023 : 9).

Les autres recettes se maintiennent ; les recettes relatives à la restauration scolaire augmentent car le nombre de repas servis est plus important.

c) Les impôts et taxes (chapitre 73) ont rapporté 4 123 368 €

Les recettes fiscales, produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties, de la taxe d'habitation ainsi que l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER : imposition des éoliennes terrestres situées sur la Commune raccordées au réseau) ont évolué globalement de 7.12 % par rapport aux montants perçus en 2022.

73	Impôts et taxes	2022	2023	
7311	Contributions directes	2 542 189 €	2 760 890 €	
73114	IFER	28 777 €	30 029 €	
7318	Autres impôts (rôles suppl.)	44 148 €	10 273 €	
		2 615 114 €	2 801 192 €	7,12%

Lors de l'élaboration du Budget Primitif, les bases prévisionnelles communiquées annonçaient une hausse de 6.80% par rapport aux bases effectives de 2022. Le produit réellement reçu est supérieur à celui calculé.

Par délibération en date du 25/09/2023, la CACM a augmenté l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire et a revu la répartition aux communes (Cpte 73212 : 193 033 €).

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales a été revu à la baisse (Cpte 73223 : 123 567 €).

La taxe de consommation finale d'électricité reversée par tous les fournisseurs d'énergie électrique (compte 7351 : 183 088 €) reste en constante évolution.

Les taxes additionnelles aux droits de mutations des biens immobiliers (compte 7381 : 181 943 €) diminuent eu égard au contexte immobilier actuel.

d) Au titre des dotations et participations (chapitre 74), la Ville a perçu 1 698 598 €

Globalement, le montant des 3 dotations (Dotation Globale Forfaitaire + Dotation de Solidarité Rurale + Dotation Nationale de Péréquation) évolue de 6.78 % par rapport à l'année 2022.

74	Dotations et participations	2022	2023	
7411	Dotation Globale Forfaitaire	420 318 €	409 080 €	
	DGF / Biodiversité		26 162 €	
74121	Dotation de solidarité rurale	690 236 €	750 709 €	
74127	Dotation nationale de péréquatio	50 576 €	53 920 €	
		1 161 130 €	1 239 871 €	6,78%

L'Etat a compensé les exonérations relatives à la fiscalité locale (Foncier bâti & foncier non bâti) pour un montant de 418 290 € (Cpte 74834).

La dotation pour titres sécurisés (cartes nationales d'identité et passeports) est plus élevée exceptionnellement cette année (cpte 7485 : 15 500 €) suite à la mise en place de la plateforme « rendez-vous en ligne ».

*e) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à **204 038 €***

Ce chapitre enregistre les loyers perçus pour la mise à disposition de locaux (cpte 752) ainsi que les redevances de l'éolien enregistrées depuis avril 2019 (cpte 757).

*f) Les produits exceptionnels (chapitre 77) représentent **74 158 €***

Ce chapitre enregistre la vente du bâtiment 17, rue Jean Jaurès pour 40 000 € ainsi que la reprise d'un véhicule du CTM.

Les remboursements de sinistres et autres accidents sont intégrés au Compte 7788 : 32 033 €.

Pour l'exercice 2023, la section de fonctionnement fait apparaître un résultat net de 1 053 123€

BUDGET PRINCIPAL : Section de fonctionnement 2023

Chapitre	DEPENSES	CA 2022	CA 2023	2022/2023
011	Charges à caractère général	1 415 108	1 591 054	12,43%
012	Charges de personnel	2 595 884	2 743 116	5,67%
014	Atténuations de produits	1 235	46 861	3694,41%
65	Autres charges de gestion courante	781 718	786 051	0,55%
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DE SERVICES	4 793 945	5 167 082	7,78%
66	Charges financières	93 845	102 712	9,45%
67	Charges exceptionnelles	515	2 049	297,86%
	TOTAL DEPENSES REELLES	4 888 305	5 271 843	7,85%
042	Opérations d'ordre entre sections	472 596	513 637	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 360 901	5 785 480	

Chapitre	RECETTES	CA 2022	CA 2023	2021/2022
013	Atténuations de charges	39 880	56 007	40,44%
70	Produits des services	775 126	682 433	-11,96%
73	Impôts et taxes	3 851 332	4 123 368	7,06%
74	Dotations et participations	1 599 878	1 698 598	6,17%
75	Autres produits de gestion courante	176 750	204 038	15,44%
	TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES	6 442 966	6 764 444	4,99%
76	Produits financiers	-	-	
77	Produits exceptionnels	4 619	74 158	
	TOTAL RECETTES REELLES	6 447 585	6 838 602	6,06%
042	Opérations d'ordre entre sections	286 045		
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 733 630	6 838 602	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap. DEPENSES D' INVESTISSEMENT		Chap. RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'équipement	2 130 923 €	13 Subventions reçues	567 937 €
		165 Dépôts & cautionnements	800 €
16 Remboursement de la dette	363 384 €	1068 Excédent mobilisé	1 531 695 €
27 Autres immobilisations financières	34 229 €	10 Ressources propres : FCTVA	276 466 €
10 Reversement Taxes d'Aménagement	17 469 €	Taxes d'aménagement	73 965 €
TOTAL DEPENSES REELLES	2 546 005 €	TOTAL RECETTES REELLES	2 450 863 €
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
040 Opérations d'ordre entre sections	- €	040 Opérations d'ordre (amortissements ...)	513 637 €
041 Opérations patrimoniales	23 999 €	041 Opérations patrimoniales	23 999 €
TOTAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT	2 570 004 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 988 498 €

3- La Ville a investi 2 546 005 € pour ses dépenses réelles

- Frais de réalisation documents d'urbanisme PLU	2 640 €
Des modifications doivent être apportées au Plan local d'Urbanisme validé en 2019	
- Opération de réhabilitations de façades	13 070 €
4 dossiers ont abouti en 2023	
- Op.191 : Acquisitions foncières	66 737
Rachat anticipé du terrain d'En Rouch auprès de l'EPF	
- Op 195 : Acquisitions de matériels	109 875 €
Achat d'un camion poly-benne pour le CTM, un véhicule pour les services administratifs, une auto-laveuse mobile, nouveaux PVE pour la police, renouvellement du matériel au CT...	
- Op 197 : Bâtiments communaux	39 917 €
Remplacement des projecteurs de la scène du Centre Culturel, migration des lignes Numéris en GSM pour les ascenseurs des divers batiments	
- Op 198 : Bâtiments scolaires	26 348 €
Pose de brise-soleil école L. Pasteur ; relampage LED école M. Curie ; climatisation école St Hilaire ; achat de vidéoprojecteurs ...	
- Op 199 : Aménagement voies communales	355 133 €
Réfection des voiries suivantes : Chemin de Bellerive, chemin du Roumégas, Boulevard Pinel, En Sire, Le Réclot, Le Tarracou, Route du lagunage, remontée du Parking de la Marianne...	
- Op 200 : Aménagement du Centre-Ville	26 981 €
Etudes préalables pour l'aménagement des espaces publics aux abords de l'Hôtel de Ville	
- Op 203 : Requalification urbaine	7 263 €
Etudes de requalification des entrées de ville Avenue d'En Thibaud	
- Op 205 : Immeuble 8 Bld Gambetta « Carré L »	135 566 €
Travaux d'aménagement du bar à tapas	
- Op. 210 : Aménagement de pistes cyclables	929 981 €
Requalification urbaine et aménagement de liaisons douces sur l'Avenue François Mitterrand ; début des études pour l'Avenue Général de Gaulle	
- Op 215 : Eclairage public	43 703 €
Mises en conformité de différents points d'éclairage public demandées par ENEDIS ; achat de drivers et kits retrofit pour passage LED	
- Op 242 : Forêt communale	78 148
Travaux d'entretien routier, travaux sylvicoles, mise en place de panneaux pour l'accueil du public	
- Op 302 : Installations sportives	14 200 €
Installation d'arroseurs intégrés sur le terrain d'honneur ; remplacement de la traceuse de lignes ; études de sol pour l'extension du club house...	
- Op 308 : Zone d'En Laure	13 763 €
Remplacement de la motorisation du portail d'entrée ; remplacement du digicode borne camping-cars	
- Op 310 : Cimetières communaux	18 180 €
Acquisition de 4 columbariums placés dans le cimetière vieux, cimetière des Gaux, cimetière Ste Cécile, cimetière St Hilaire	
- Op 952 : Vidéo-protection	23 868 €
Installation d'une caméra Route de Mazamet (stade), Rue du Théron ; remplacement parking de la Fabrique et Place de l'Hôtel de Ville	
- Op 953 : Accessibilité des bâtiments communaux	37 584 €
Travaux Salle des Auriols : toilettes et place de stationnement PMR	
- Op 959 : Route de Ganès	178 642 €
Fin des travaux	
- Op 961 : Défense Incendie	9 324 €
Pose de poteau incendie : La Borie Basse, Bellegarde, Avenue d'En Thibaut (PI accidenté)	

- **TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT**

2 130 923 €

A la demande du Service de Gestion Comptable de Castres, une écriture a dû être passée pour régulariser les taxes d'aménagement enregistrées les années précédentes : 17 469 € (cpte 10226).

Le remboursement du capital emprunté par la Ville, auprès des banques s'élève à 363 384 € (compte 1641 ;1672 ;1678).

L'acquisition des terrains « En Rouch », « Nagret » et « la Tignarié » par le biais de portages auprès de l'Etablissement Public Foncier (compte 27638) représente 34 229 €.

**Les restes à réaliser en dépenses qui seront reportés sur 2024, représentent 1 324 685 €
(travaux de goudronnage de diverses voies, aménagement de pistes cyclables
Avenue Général de Gaulle, création d'un pumtrack ...)**

4- Pour financer ses investissements, la Ville a perçu 2 450 863 € de recettes réelles

✓ Au chapitre 13, les subventions perçues sont les suivantes :

○ Etat	Evénements climatiques Mai 2020	18 661 €
○ Région Occitanie	Aménagements Ave F. Mitterrand	90 000 €
○ Conseil Départemental	Route de Ganès	140 000 €
○ CACM	Route de Ganès	190 522 €
○ CACM	Aménagements Ave F. Mitterrand	90 000 €
○ Etat / DETR 2021	Rénovation thermique GS L. Pasteur	10 401 €
○ Etat / DETR 2022	Vidéo-protection : caméra COSEC	2 592 €
○ Etat / DETR 2023	Défense Incendie la Borie Basse	1 378 €
○ Etat / DSIL 2022	Eclairage Public LED 4° tr.	3 006 €
○ Centre National du Cinéma	Projecteurs LED & console son	21 376 €

Total des subventions reçues

567 937 €

- ✓ Le Fonds de Compensation de la TVA s'élève à 276 466 € (cpte 10222). La Commune récupère la TVA sur certaines dépenses d'investissement à hauteur de 16.404 % sur le montant TTC des dépenses de l'année précédente.
- ✓ Le produit des taxes d'aménagement est de 73 965 € (cpte 10226). La taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).
- ✓ L'excédent de fonctionnement mobilisé pour financer les investissements avait été voté pour un montant de 1 531 695.€

Au chapitre 040, figure le montant des amortissements pour 513 637 €.

Les restes à réaliser en recettes qui seront reportés sur 2024, représentent 238 363 € : subventions accordées mais non perçues pour les opérations suivantes : travaux dans les groupes scolaires, éclairage public, défense incendie, aménagement Ave F.Mitterrand .

Vue d'ensemble Compte Administratif 2023

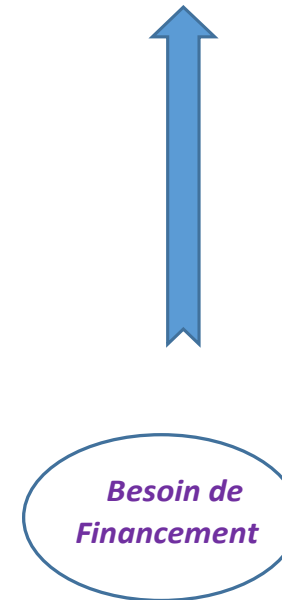
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 2023	-	Dépenses 2023	+	<i>Excédent antérieur reporté</i>	=	Excédent 2023	-	Mobilisation	=	Excédent de Fonctionnement à reporter en 2023
6 838 602,76		5 785 479,29		2 516 047,38		3 569 170,85		1 186 818,06		2 382 352,79

SECTION D' INVESTISSEMENT

Recettes 2023	-	Dépenses 2023	+	<i>Déficit antérieur reporté</i>	=	Déficit
2 988 498,59		2 570 004,02		-518 990,55		-100 495,98

<u>Montant des Restes à Réaliser en Dépenses :</u>	1 324 685,08
<u>Montant des Restes à Réaliser en Recettes :</u>	238 363,00
	-1 186 818,06



Afin de couvrir le besoin de financement de la Section d'Investissement ,
le montant de 1 186 818.06 sera mobilisé sur l'excédent de fonctionnement dégagé en 2023

BUDGETS ANNEXES

BUDGET DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES

1- Section de fonctionnement

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 94 867 € :

- Les dépenses à caractère général pour 36 463 € dont 2520 € de frais de formation des nouveaux agents
- La valorisation du personnel à 58 000 €
- Les autres charges de gestion courante à 17 €
- La dotation aux amortissements pour 387 €

Les recettes d'exploitation représentent un montant de 88 840 € :

Ces recettes correspondent aux prestations facturées : obsèques (62 sépultures en 2023, 66 sépultures en 2022, 47 sépultures en 2021, 79 sépultures en 2020 ; 78 en 2019) et autres opérations funéraires (arrivées de corps, creusement de fosses ...)

L'exercice 2023 affiche un déficit en section d'exploitation de – 6 027€.

Augmenté des excédents antérieurs cumulés (63 987 €), l'excédent d'exploitation à reporter sur le budget 2024 sera de 57 960€.

2 - Section d'investissement

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement.

Les recettes d'investissement représentent 387 € : le montant des amortissements.

L'excédent d'investissement à reporter sur le budget 2024 sera de 13 651 €.

BUDGET DU SERVICE CINEMA

Ce budget annexe, permettant d'individualiser les dépenses et les recettes propres à l'unique activité cinéma du Rond-point, n'affiche qu'une section d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 54 952€ :

- 706 € pour le remplacement des filtres du serveur cinéma
- 20 002 € pour la programmation et la location des films auprès de Véociné
- 1 802 € pour la maintenance des appareils de projection
- 2 162 € pour les affiches
- 3 811 € pour l'impression des tickets, et des programmes
- 604 € de cotisations (Agence Développement Régional, Art & Essai)
- 5 865 € pour les taxes versées au Centre National du Cinéma (calculées sur le nombre d'entrées)

La valorisation du personnel correspond à une année normale : 20 000 €

Les recettes d'exploitation représentent un montant de 56 084 € :

Ces recettes correspondent aux entrées pour un total de 46 996 € (soit 10 493 entrées), et à la subvention « Art & Essai » versée par le CNC pour un montant de 9 088 €

Pour l'exercice 2023, ce budget présente un excédent de 1 132 €

Les résultats cumulés des années précédentes étant de – 685 €, le résultat d'exploitation à reporter sur le budget 2024 sera de 447 € en recettes.

